



CDC BIODIVERSITÉ



SOCIÉTÉ CENTRALE D'APICULTURE

Jeudi 20 avril 2023

La Métropole du Grand Paris réaffirme son engagement pour la biodiversité

La Métropole du Grand Paris, CDC Biodiversité et la Société Centrale d'Apiculture récompensent 8 lauréats du programme Nature 2050 et distinguent 65 apiculteurs dans le cadre du 5^e Concours des miels métropolitains.

Antoinette GUHL, Vice-Présidente de la Métropole du Grand Paris déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine, Marianne LOURADOUR, Présidente de CDC Biodiversité et Thierry DUROSELLE, Président de la Société centrale d'apiculture, ont respectivement récompensé 8 lauréats du programme Nature 2050 de CDC Biodiversité et décerné les prix de la 5^e édition du Concours des miels de la Métropole du Grand Paris.

Cet événement était l'occasion de sensibiliser à la préservation et à la valorisation de la biodiversité dans la Métropole du Grand Paris, qui constitue un réel enjeu pour les communes et contribue à améliorer le cadre de vie, la santé des habitants, à prévenir les risques environnementaux et à développer les activités économiques.

« Les abeilles vivent aujourd'hui mieux en ville qu'à la campagne ! La vitalité du concours des miels métropolitains, avec 124 candidats cette année dont 30 ruchers municipaux, atteste du nombre croissant de producteurs de miels dans l'aire métropolitaine. Cette opération vient également rappeler que l'utilisation réduite de pesticides ne suffit pas à créer les conditions favorables à l'installation de ruches en milieu urbain. Cela doit s'accompagner de plantations de plantes mellifères dans nos communes. À plus grande échelle, cela doit aussi s'appuyer sur une politique engagée en faveur de la biodiversité, à l'instar de celle que nous menons sous l'égide de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, avec CDC Biodiversité au travers du programme Nature 2050 » souligne **Antoinette GUHL**, Vice-présidente de la Métropole du Grand Paris déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine.

« La préservation de la biodiversité est au cœur de notre action et nous sommes convaincus que les solutions fondées sur la nature ont un rôle primordial à jouer dans le défi climatique d'aujourd'hui. C'est pour cela qu'avec le programme Nature 2050 nous sommes fiers d'accompagner des porteurs de projets, tels que les 8 lauréats récompensés aujourd'hui qui vont concrètement agir pour la biodiversité du Grand Paris. » souligne **Marianne LOURADOUR**, Présidente de CDC Biodiversité.

Du miel en milieu urbain : un enjeu de biodiversité au sein de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris organise depuis 2016 le concours des miels de la Métropole du Grand Paris en partenariat avec la Société Centrale d'Apiculture (SCA). Cette initiative témoigne de l'engagement de la Métropole en faveur de la protection des pollinisateurs et de la biodiversité, ainsi qu'au développement de la filière apicole. La préservation des pollinisateurs est un enjeu défini dans le Plan biodiversité métropolitain, approuvé par le Conseil métropolitain du 4 avril 2022.

CONTACTS PRESSE

www.metropolegrandparis.fr



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

Olivia HAMELIN | Directrice

☎ 06 62 40 87 26

Claire BOUCHER | Attachée de presse

☎ 07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr



CDC BIODIVERSITÉ



SOCIÉTÉ CENTRALE D'APICULTURE

124 candidats dont 30 ruchers municipaux – 72 communes métropolitaines représentées

65 lauréats (cf. annexe), représentant 39 villes du territoire métropolitain, ont été désignés au sein de 7 sections différentes : Acacia ; Miel de forêt ; Tilleul, Miel de printemps liquide ; Miel de printemps cristallisé ; Miel d'été liquide ; Miel d'été cristallisé.

Parmi les lauréats, 12 ruchers municipaux ont été récompensés : Argenteuil, Bry-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Dugny, Malakoff, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Sceaux, Saint-Mandé, Vanves, Villeneuve-la-Garenne, Villeneuve-Saint-Georges.

Nature 2050 : 8 projets récompensés pour un montant total de près de 3 millions d'euros

Parmi 20 dossiers reçus, la Métropole du Grand Paris récompense 8 projets lauréats pour un montant total de près de 3 millions d'euros.

- Livry-Gargan : « Aménagement du Lac de Sévigné »
- Saint-Ouen : « Création d'une éco-friche paysagère »
- Noisy-le-Grand : « Réaménagement de l'esplanade de la commune de Paris » (Société publique locale d'aménagement de rénovation et d'équipement - SOCAREN)
- EPT Plaine commune : « Valorisation et développement du corridor urbain des berges d'Epiney-sur-Seine »
- Paris : « Le bois de Charonne : un sentier ferroviaire bordé d'une forêt urbaine sur la Petite Ceinture à Paris 20ème »
- Arcueil : « Aménagement du Parc Erik Satie »
- Meudon : « Végétalisation de la Place Tony de Graaf »
- Thiais : « Création d'un jardin permacole et requalification du Parc André Malraux ».

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). La Métropole du Grand Paris œuvre pour améliorer le cadre de vie des citoyens. Elle prend vie naturellement dans une zone dense urbaine grâce à une gouvernance dédiée qui apporte une réponse opérationnelle et locale pour chacune des communes. Par ses actions et ses coopérations stratégiques, elle contribue à renforcer l'attractivité des 131 communes qui la composent. C'est le premier pôle d'emploi et de parc de bureaux d'Europe.

CONTACTS PRESSE

www.metropolegrandparis.fr



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

Olivia HAMELIN | Directrice

06 62 40 87 26

Claire BOUCHER | Attachée de presse

07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr